



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENTS 907 ET 923**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 janvier 2020, les règlements suivants :

**907 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de construction du bâtiment au parc Charbonneau et aménagement paysager de la berge, du stationnement et du pourtour du bâtiment ainsi qu’un emprunt de 3 504 000 \$ pour en payer les coûts;**

**923 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection d’une passerelle en bois - marais Tylee ainsi qu’un emprunt de 976 000 \$ pour en payer les coûts;**

**QUE** ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, en date du 14 avril 2020 pour le Règlement 907 et en date du 9 avril 2020 pour le Règlement 923;

**QU’ils** sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

**QU’ils** entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 AVRIL 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS